



Schweizer  
Paraplegiker  
Vereinigung

Association  
suisse des  
paraplégiques

Associazione  
svizzera dei  
paraplegici

Swiss  
Paraplegics  
Association

**Sport suisse en fauteuil roulant**  
Roger Getzmann, Chef du département

**Contact**

Andreas Heiniger  
Téléphone +41 41 939 54 49  
Fax +41 41 939 54 09  
E-mail andreas.heiniger@spv.ch

À l'att. des:  
Présidents et responsables sportifs des clubs  
en fauteuil roulant de l'ASP  
Chefs CT  
Entraîneurs nationaux,  
responsables de la relève  
Sportifs titulaires d'une licence  
D. Phil Jungen, médecine du sport de Nottwil

Nottwil, le 6 mai 2020  
SSFR/LIW

## Concepts de protection – Reprise de l'entraînement sportif à partir du 11 mai 2020

Madame, Monsieur,

Les courriels des 27 et 30 avril 2020 visaient à vous informer que le Conseil fédéral entendait assouplir les mesures relatives au sport amateur et de compétition, qu'il s'agisse de disciplines individuelles ou d'équipe. L'allègement des restrictions dans le sport s'appliqueront à partir du 11 mai 2020 et sont soumises à des directives claires.

### 1. Concepts de protection pour le sport en fauteuil roulant, les disciplines pour piétons et les gérants d'installations sportives

Comme nous vous l'avons déjà indiqué, le concept de protection de Sport suisse en fauteuil roulant (SSFR) a été accepté par l'OFSPD le 30 avril 2020 et publié par la suite. SSFR approuve ainsi les concepts de protection contre le Covid-19 établis par les fédérations sportives des disciplines pratiquées par des piétons ayant une situation comparable et souscrit également à leurs mesures de protection.

Remarques de SSFR: les détails relatifs à chaque discipline sportive sont répertoriés dans le tableau ci-dessous. Les concepts de protection pertinents pour chaque sport peuvent être trouvés sur le site de [Swiss Olympic](#) et sur ceux des fédérations concernées.

**Nous demandons par la présente à TOUS les officiels et athlètes de lire les mesures de protection et de les mettre en œuvre dans leurs activités de club et leur entraînement.**

Si un sport pratiqué par votre club ne figure pas sur la liste, vous pouvez vous référer au sport équivalent pratiqué par les piétons dont la situation et les mesures de protection sont similaires. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Disciplines encadrées par Sport suisse en fauteuil roulant	Disciplines des fédérations de piétons dont la situation est comparable	Lien vers les concepts de protection
Athlétisme	Athlétisme ( <a href="#">Swiss Athletics</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Athletics</a>
Aviron	Aviron ( <a href="#">Swiss Rowing</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Rowing</a>
Badminton	Badminton ( <a href="#">Swiss Badminton</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Badminton</a>
Basket-ball	Basket-ball ( <a href="#">Swiss Basketball</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Basketball</a>
Bob	Bob ( <a href="#">Swiss Sliding</a> )	Pas de concept de protection
Curling	Curling ( <a href="#">Swiss Curling</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Curling</a>
Escrime	Escrime ( <a href="#">Swiss Fencing</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Fencing</a>
Golf	Golf ( <a href="#">Swiss Golf</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Golf</a>

Handbike	Piste et route ( <a href="#">Swiss Cycling</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Cycling</a>
Natation	Natation ( <a href="#">Swiss Aquatics/SLRG</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Aquatics/SLRG</a>
Plongée	Plongée ( <a href="#">Fédération Suisse de Sports Subaquatiques FSSS</a> )	Concept de protection <a href="#">Fédération Suisse de Sports Subaquatiques FSSS</a>
Polysport	Analogue à la fédération suisse de gymnastique ( <a href="#">FSG</a> )	Concept de protection <a href="#">FSG</a>
Powerchair Hockey	Analogue au unihockey ( <a href="#">Swiss Unihockey</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Unihockey</a>
Rugby	Analogue au unihockey ( <a href="#">Swiss Unihockey</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Unihockey</a>
Ski alpin	Ski alpin ( <a href="#">Swiss Ski</a> )	Pas de concept actuellement
Ski nautique	Ski nautique ( <a href="#">Fédération Suisse de Ski nautique et Wakeboard</a> )	Pas de concept actuellement
Tennis	Tennis ( <a href="#">Swiss Tennis</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Tennis</a>
Tennis de table	Tennis de table ( <a href="#">Swiss Table Tennis</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Table Tennis</a>
Tir à l'arc	Tir à l'arc ( <a href="#">Swiss Archery</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Archery</a>
Tir sportif	Tir sportif ( <a href="#">Swiss Shooting</a> )	Concept de protection <a href="#">Swiss Shooting</a>

Pour les sports de compétition de basket-ball, de Powerchair Hockey et de rugby, des concepts de protection spécifiques seront élaborés en fonction des besoins, car le Conseil fédéral a prévu la possibilité d'assouplissement avec des mesures appropriées pour ces disciplines.

Le concept de protection SSFR mentionne également, vu les particularités des sports en fauteuil roulant, que selon le degré de handicap des sportifs et des sportives, il peut y avoir, dans des cas isolés, un transfert assisté du fauteuil roulant de tous les jours au fauteuil roulant de sport et donc un contact physique avec les assistants. Les recommandations du Centre suisse des paraplégiques (CSP), qui doivent être respectées en tant que mesures de protection supplémentaires, y ont aussi été expliquées.

En accord avec Wolfgang Girardi, hygiéniste hospitalier au Centre suisse des paraplégiques, les transferts de personnes ayant besoin d'aide doivent être effectués avec des masques faciaux et la désinfection des mains. Cela s'applique à la fois à l'athlète en fauteuil roulant concerné et à l'entraîneur/coach.

Remarque SSFR: le concept de protection SSFR est joint à cette lettre.

Tous les athlètes, entraîneurs et coaches doivent, dans la mesure du possible, apporter un désinfectant à l'entraînement, afin de pouvoir se désinfecter les mains avant et après l'entraînement.

Les masques faciaux et les désinfectants pour les mains sont disponibles en quantité limitée auprès de l'Association suisse des paraplégiques. Le cas échéant, le matériel peut être retiré à la réception de l'ASP où les données personnelles du demandeur seront enregistrées. Une bouteille (ou un récipient) doit être apportée pour y être remplie de désinfectant. Les connaissances actuelles montrent qu'il n'est pas nécessaire de porter des gants pendant le transfert d'un fauteuil à l'autre. Il est en revanche préférable de se désinfecter les mains avant et après le transfert.

Avant de reprendre les séances d'entraînement, il est aussi impératif de prendre connaissance au préalable des concepts de protection complémentaires des gérants des installations sportives. Les entraînements seront possibles à partir du 11 mai 2020 uniquement si ces lignes directrices sont également respectées.

Remarque SSFR: chaque propriétaire d'installations sportives doit s'assurer que le respect des consignes des fédérations est garanti dans son infrastructure. Prenez les devants, soyez actif et questionnez les responsables des installations sportives où vous souhaitez vous entraîner. Par conséquent, vous devez vous-même informer les exploitants des infrastructures que vous utilisez et les rendre attentifs au concept de protection spécifique à votre sport et rédigé par la fédération de piétons, qui s'applique à vous. En outre, vous devez mentionner le concept de protection spécifique de SSFR et pouvez l'envoyer à la personne concernée si nécessaire.

## 2. Principes généraux sur les étapes de déconfinement dans le secteur du sport à partir du 11 mai 2020

Pour le **sport pour tous**, l'entraînement peut reprendre dans toutes les disciplines et activités physiques. Les restrictions suivantes s'appliquent néanmoins: L'activité sportive ne peut être pratiquée qu'en petits groupes de cinq personnes au maximum, sans contact physique et dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale.

Recommandation de SSFR: les concepts de protection contre le Covid-19 des fédérations de piétons se trouvant dans une situation comparable, ainsi que les concepts de protection de SSFR et des propriétaires des installations sportives doivent être scrupuleusement observés.

Toute personne souhaitant poursuivre son entraînement à domicile trouvera de nombreuses [idées sur www.spv.ch](#).

Pour les **sports de compétition\***, des restrictions moins sévères s'appliquent à l'entraînement. En particulier, des séances d'entraînement peuvent également avoir lieu avec plus de cinq personnes. Cela s'applique, par exemple, aux athlètes qui font partie d'une équipe nationale ou aux sports d'équipe à dominante professionnelle. Des concepts de protection explicites, assortis de règles d'hygiène strictes, visent à minimiser les risques de transmission du virus.

\* La notion de sport de haut niveau/de compétition a été définie comme suit dans les «conditions-cadres plus généreuses» convenues par l'Office fédéral du sport et Swiss Olympic:

- Tous les membres des cadres nationaux
- Sports d'équipe à dominante professionnelle
- Tous les détenteurs des cartes or, argent, bronze, élite ou talent national Swiss Olympic

SSFR statue: comme précédemment mentionné au point 1, des concepts étendus de protection peuvent être élaborés pour les sports d'équipe que sont le basket-ball, le Powerchair Hockey et le rugby, si cela est nécessaire. Pour tous les autres sports énumérés, les exigences des concepts de protection des fédérations de piétons se trouvant dans une situation comparable peuvent être respectées de manière cohérente et aucune mesure de protection spéciale ou supplémentaire n'est impérative.

Décision concernant le basket-ball: la CT Basket-ball a décidé de reprendre l'entraînement des sports de compétition dès que possible. Un concept étendu de protection a été rédigé et peut être demandé au chef de la CT ou au manager du sport.

Décision concernant le Powerchair Hockey: en accord avec la CT Powerchair Hockey, l'équipe nationale ne reprendra pas encore l'entraînement. Plusieurs raisons importantes et pertinentes justifient actuellement cette décision. Dès que la CT verra la possibilité pour les joueurs de s'entraîner en toute sécurité, conformément à un concept de protection approprié, en petits groupes ou avec l'équipe, la CT présentera un concept étendu de protection qui répondra aux exigences de la Confédération suisse, de SSFR et de Swiss Floorball.

Décision concernant le rugby: afin de pouvoir reprendre l'entraînement, la CT Rugby a élaboré un concept étendu de protection qui s'applique à l'ensemble des activités d'entraînement. Vous pouvez en faire la demande auprès du chef de la CT Rugby ou du manager du sport.

### 3. Sport Arena Nottwil

Le CSP dispose de plusieurs infrastructures sportives et a décidé de les ouvrir. Vous trouverez ci-dessous des informations sur les décisions du CSP concernant l'utilisation des installations sportives à Nottwil. Pour toutes les autres installations sportives, les directives de l'exploitant concerné doivent être suivies.

- **Piste d'athlétisme:**

Les couloirs 1 à 4 seront disponibles à partir du 11 mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre exclusivement pour les sports de compétition (la définition des sports de compétition selon Swiss Olympic figure au point 2).

Le concept de protection du CSP pour la piste d'athlétisme de Nottwil peut être consulté à la réception du CSP et il est également publié sur [www.rollstuhlsport.ch](http://www.rollstuhlsport.ch).

- **Terrain de tennis:**

Les employés du CSP et les athlètes de SSFR pourront profiter des courts de tennis à partir du 11 mai 2020.

Il conviendra néanmoins d'appliquer les concepts de protection de Swiss Tennis, de SSFR et du CSP, propriétaire des installations.

Les détails relatifs aux places de parking, toilettes, etc. figurent dans le concept de protection de l'installation de tennis.

Il est impératif que la réservation du terrain soit faite auprès de la réception du CSP, Dirk Steglich, +41 41 939 54 54 qui notera le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de tous les participants à un entraînement ou à un cours de tennis.

Le concept de protection du CSP pour le tennis peut être consulté à la réception du CSP et il est également publié sur [www.rollstuhlsport.ch](http://www.rollstuhlsport.ch).

- **Salle d'entraînement sur rouleaux:**

Cette salle d'entraînement étant actuellement utilisée par la direction du Centre médical de Lucerne, elle ne sera pas disponible pour les entraînements avant le 8 juin 2020.

L'atelier de réparation peut être utilisé. Pour cela, un badge temporaire doit être retiré à la réception du CSP, car les droits d'accès habituels resteront suspendus jusqu'au 8 juin 2020.

- **Informations complémentaires sur les infrastructures du CSP:**

La salle de sport restera fermée jusqu'en août 2020 au minimum

La piscine et le bassin thérapeutique sont fermés au moins jusqu'au 8 juin 2020

La thérapie médicale par l'entraînement (MTT) pour les employés du GSP sera à nouveau disponible sous certaines conditions à partir du 11 mai 2020. Toutes les utilisateurs externes tels que les abonnés, les membres de l'ASP, les athlètes ou les retraités n'auront accès au MTT qu'ultérieurement.

La salle de sport du GZI est fermée jusqu'à nouvel ordre

La zone de ping-pong est fermée jusqu'à nouvel ordre (ouverte pour la thérapie des patients)

Le sauna est fermé jusqu'à nouvel ordre

#### 4. Mise en application

a. *Communication des règles:*

Les directives et mesures de tous les concepts de protection (fédérations de piétons, SSFR et propriétaires d'installations sportives) relatives à la reprise de l'entraînement sportif ainsi qu'au respect de toutes les réglementations pour les sportifs, les entraîneurs et les assistants doivent être strictement respectées et seront envoyées à tous les membres du club ainsi qu'aux représentants légaux.

La mise en œuvre et l'application des concepts de protection existants relèvent de la responsabilité des clubs en fauteuil roulant.

L'affiche de l'OFSP «Voici comment nous protéger» est accrochée dans les locaux du CFR et à l'entrée des installations sportives et/ou envoyée directement à tous les membres du club (téléchargement: [OFSP](#))

La représentation graphique de la «Ligne de conduite Spirit of sport» montre en un coup d'œil les règles à suivre pour appliquer les concepts de protection au sein du club. Cette affiche doit être imprimée puis collée dans les salles de sport.

b. *Délégué-Covid-19*

Le Conseil fédéral recommande qu'une personne chargée des questions relatives au Covid-19 soit nommée dans chaque CFR/association. SSFR propose de charger les responsables sportifs des clubs en fauteuil roulant de l'ASP de cette tâche. Ils constituent les interlocuteurs privilégiés pour toutes les questions des membres. Bien entendu, les managers du sport et l'équipe SSFR sont toujours disponibles pour les appuyer dans cette mission. Vous trouverez leurs coordonnées [ici](#). Les coordonnées du délégué COVID-19 doivent être communiquées aux membres.

**Avant que les séances d'entraînement puissent reprendre à partir du 11 mai 2020, le délégué COVID-19 ou le président/la présidente du club en fauteuil roulant doit confirmer la phrase suivante par e-mail à [rss@spv.ch](mailto:rss@spv.ch):**

**«Nous confirmons par la présente que les entraînements de notre club en fauteuil roulant se déroulent conformément aux mesures indiquées dans le concept de protection figurant en annexe.»**

c. *Contrôles et obligations*

Chaque participant à un entraînement sportif est responsable du respect des directives. Tout le monde est tenu de suivre et d'appliquer les règles. Chacun est responsable de sa propre protection et de celle des autres. Les entraîneurs et assistants veillent au respect des directives sur le lieu d'entraînement.

#### 5. Dispositions SSFR

Les athlètes, les entraîneurs et les coaches qui présentent des symptômes de la maladie ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ils restent à la maison ou sont placés en isolement. Ils appellent leur médecin et suivent ses instructions. De plus, le groupe d'entraînement en est immédiatement informé et les symptômes de la maladie lui sont décrits.

*Le service de médecine du sport de Nottwil ajoute qu'une vérification quotidienne de son état de santé par l'auto-évaluation doit être une condition préalable à la participation à l'entraînement. Les athlètes doivent s'abstenir de s'entraîner s'ils toussent, ont des troubles oto-rhino-laryngologiques, de la fièvre ou une perte de l'odorat et du goût.*

SSFR recommande à toutes les personnes appartenant au groupe à risque Covid-19 ainsi qu'aux personnes particulièrement vulnérables de ne pas encore participer aux entraînements du club ou seulement après consultation préalable de leur médecin et en appliquant scrupuleusement les mesures spécifiques édictées par l'OFSP.

SSFR décline toute responsabilité en cas d'infection éventuelle par le coronavirus pendant un entraînement sportif.

Nous vous recommandons également de vous entraîner individuellement chez vous et d'éviter les déplacements afin de minimiser encore davantage le risque de transmission du virus.

**Sport suisse en fauteuil roulant compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de toutes les parties concernées. Le respect des concepts de protection est absolument obligatoire!**

## 6. Validité des dispositions

Ces mesures s'appliquent jusqu'à nouvel ordre.

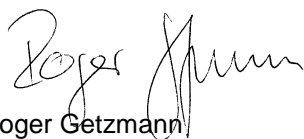
Le canton dans lequel vous pratiquez le sport vérifie en premier lieu s'il existe un concept de protection. Le canton peut également vérifier si le concept est suffisant et s'il est respecté. Le canton peut imposer des sanctions en cas de non-respect. Vous pouvez présenter le concept de protection de l'association des piétons avec un point de départ comparable et le concept de protection du SSFR si le canton vous le demande.

Nous nous réjouissons du déconfinement partiel pour le sport en Suisse. Néanmoins, nous tenons à rappeler que les directives de l'OFSP en vigueur doivent toujours être suivies.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ces informations.

Salutations sportives,

Association suisse des paraplégiques



Roger Getzmann  
Chef du département



Andreas Heiniger  
Chef Sport de compétition

Annexes:

Concept de protection de Sport suisse en fauteuil roulant

Affiche de l'OFSP «Voici comment nous protéger»

Graphique «Ligne de conduite Spirit of sport»